

L'insertion des diplômés de master

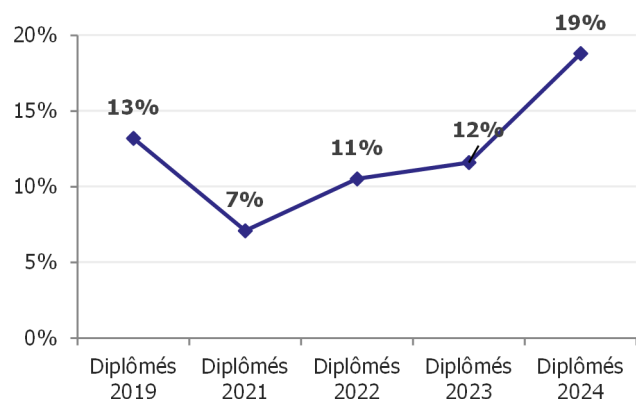
En chiffres

	Diplômés 2024
Effectif diplômés	1 154
Taux de poursuite d'études	17 %
Temps d'accès au premier emploi	3,6 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	52 %
Salaire moyen à l'embauche	2 270 €
Situation à 18 mois :	
Taux de chômage	19 %
Taux d'emploi stable	67 %
Part des PCS cadre	71 %
Part des PCS profession intermédiaire	22 %
Salaire moyen à 18 mois	2 388 €

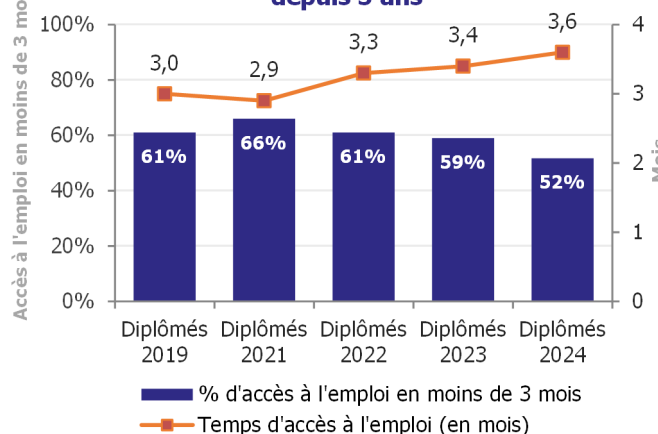
Dix-huit mois après l'obtention de leur master en 2024, la grande majorité des diplômés sont présents sur le marché de l'emploi. Toutefois, dans la lignée de la tendance nationale¹, le taux de chômage est en forte hausse et l'insertion des diplômés moins aisée². De plus, les diplômés en emploi connaissent des conditions moins favorables que leurs aînés : les contrats stables et les emplois de niveau cadre, au sens de la PCS de l'INSEE, sont moins fréquents et les salaires sont plus bas. Ces résultats vont d'ailleurs dans le sens d'une étude récente de l'APEC qui pointe les difficultés d'insertion dans le contexte d'emploi morose, particulièrement pour les jeunes diplômés d'un bac + 5³.

De plus, sans doute en raison de la conjoncture dégradée, les poursuites d'études après le master sont en hausse : en effet, plus d'un diplômé sur dix est en études dix-huit mois après le diplôme.

Evolution du taux de chômage à 18 mois depuis 5 ans



Evolution de l'accès au premier emploi depuis 5 ans



Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Accès au premier emploi :

- Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi.

- Part des diplômés accédant à l'emploi en 3 mois ou moins.

Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête.

Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI+fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadres et part des PCS professions intermédiaires :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure et profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

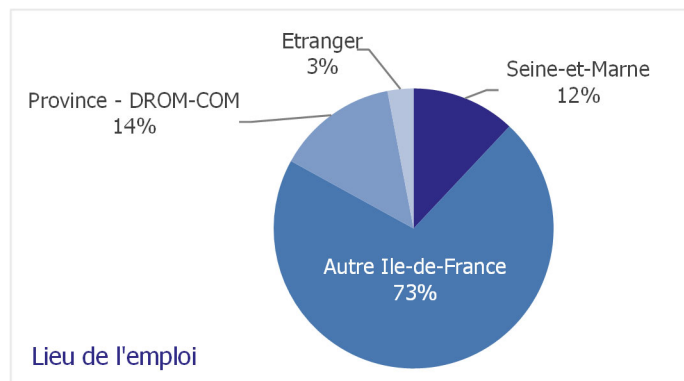
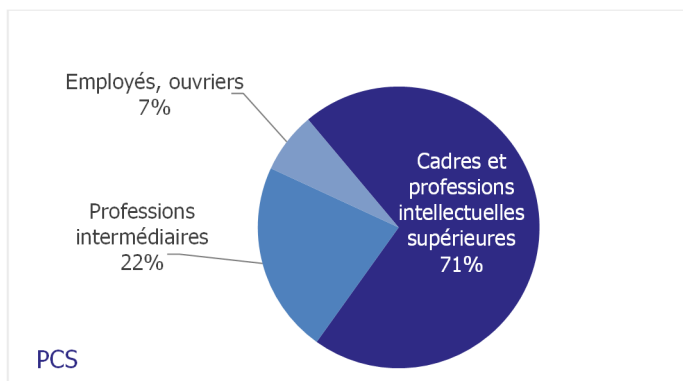
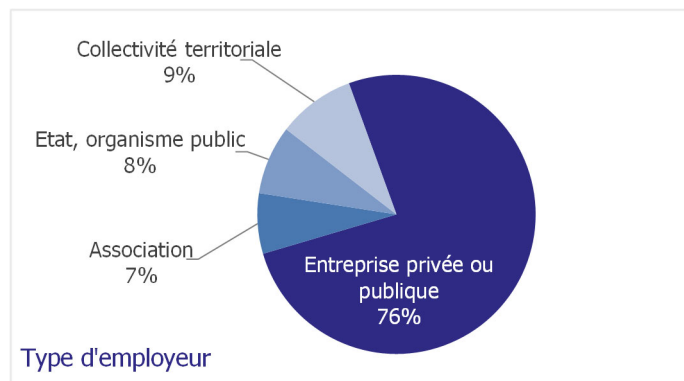
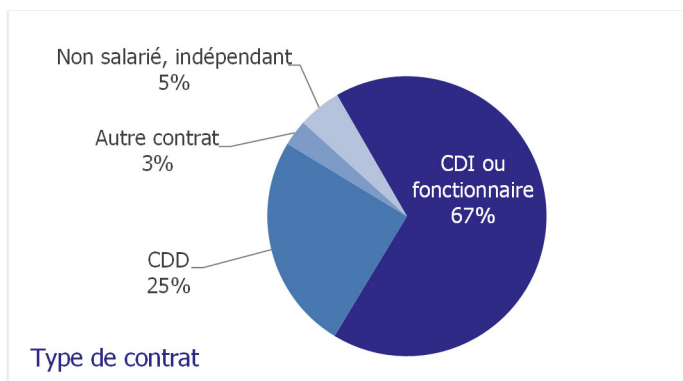
Salaire moyen à l'embauche :

Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

Salaire moyen à 18 mois :

Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.

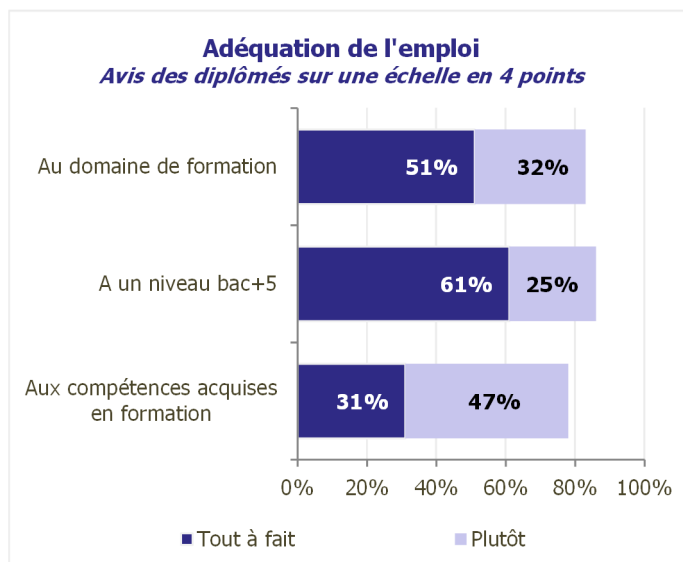
L'emploi à 18 mois



Dix-huit mois après l'obtention du master, les deux tiers des diplômés occupent des emplois à durée indéterminée. Dans l'ensemble, les situations précaires (contrat d'une durée inférieure à six mois, intérim, statut d'intermittence, etc.) sont rares (6 %), bien qu'elles concernent près d'un quart des emplois à durée déterminée. Les créations d'activités sont marginales : en effet, seuls 5 % des diplômés en emploi ne sont pas salariés. De plus, la quasi-totalité des diplômés exercent leur emploi à temps complet. La majorité des diplômés occupent des emplois relevant de la PCS des cadres selon la nomenclature de l'INSEE. Toutefois, 30 % occupent des emplois de niveau inférieur et ces diplômés se montrent plus critiques que les autres envers leur emploi, l'estimant moins en adéquation avec leur formation.

Les débouchés se trouvent majoritairement dans le secteur privé et en région francilienne. Néanmoins, 14 % des diplômés travaillent en province et c'est principalement le cas d'étudiants qui en sont originaires. Les emplois à l'étranger sont pour leur part marginaux, y compris parmi les étudiants internationaux.

Comparativement à la promotion précédente, les diplômés 2024 connaissent des conditions d'emploi moins favorables, en matière de stabilité comme de niveau de qualification des emplois. Ils restent majoritairement satisfaits de l'adéquation de leur emploi avec leur formation, toutefois, leur ressenti va dans le sens d'une dégradation et leur niveau de satisfaction est moindre. Ainsi, ils estiment moins souvent que leur emploi correspond à un niveau bac + 5 (- 7 points) et sont moins nombreux à considérer mettre en œuvre dans leur emploi les compétences acquises en formation (- 6 points).



L'étude de l'APEC souligne que les entreprises recrutent moins, rendant laborieuses les recherches d'emploi des diplômés. Ainsi, du fait du manque d'offre, les diplômés doivent redoubler d'efforts dans leurs démarches (mobilisation de réseaux, multiplication des candidatures, etc.) ce qui expliquerait l'allongement du temps d'accès à l'emploi.

La dégradation des conditions d’insertion concerne tous les domaines d’études. Et l’insertion des diplômés scientifiques s’est particulièrement dégradée. En effet, leur accès à l’emploi est plus long que celui des diplômés des autres domaines et dix-huit mois après le diplôme, le taux de chômage des diplômés de Sciences, technologies, santé est plus élevé que dans les autres domaines : un diplômé sur cinq est en recherche d’emploi (contre un sur dix pour les diplômés 2023). Toutefois, lorsqu’ils sont en emploi, les diplômés scientifiques connaissent des conditions très favorables : par rapport aux autres diplômés, leurs emplois sont plus souvent stables et qualifiés au sens de la nomenclature des PCS de l’INSEE. En outre, ils perçoivent les rémunérations les plus élevées. Ceci est lié aux secteurs d’activité dans lesquels se trouvent les débouchés de leurs formations : ceux-ci se situent plus souvent dans des secteurs porteurs ou en plein essor⁴ (informatique, technologies industrielles, etc.).

En Droit, économie, gestion et Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales, l’insertion des diplômés est plus rapide qu’en Sciences, technologies, santé mais pour les diplômés de ces domaines, les conditions d’emplois se sont dégradées. Ainsi, moins d’un diplômé sur deux en Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales occupe un emploi stable dix-huit mois après le diplôme. Pour leur part, les diplômés de Droit, économie, gestion occupent plus souvent des emplois sous-qualifiés (moins de 60 % relèvent de la PCS des cadres) et moins bien rémunérés. D’ailleurs, les diplômés de ces domaines se montrent plus critiques quant à leur satisfaction dans l’emploi. Toujours selon l’APEC, la priorité des jeunes diplômés dans le contexte d’une conjoncture morose, serait d’accéder à l’emploi, quitte à faire des concessions sur certaines conditions, dont le salaire. Ainsi, près d’un quart des répondants à l’étude de l’APEC jugent que leur emploi actuel est alimentaire.

Insertion selon le domaine de formation

	Arts, lettres, langues & Sciences humaines et sociales	Droit, économie, gestion	Sciences, technologies, santé
Effectifs diplômés	462	293	399
Taux de poursuite d’études	17 %	10 %	20 %
Temps d’accès au premier emploi	3,8 mois	3,0 mois	3,9 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	52 %	61 %	44 %
Situation à 18 mois :			
Salaire moyen à l’embauche	2 084 €	2 253 €	2 465 €
Taux de chômage	18 %	17 %	21 %
Taux d’emploi stable	48 %	77 %	80 %
Part des PCS cadre	65 %	58 %	88 %
Part des PCS profession intermédiaire	27 %	29 %	10 %
Salaire moyen à 18 mois	2 177 €	2 414 €	2 583 €

Globalement, l'insertion après le master semble plus aisée pour les apprentis, toutefois, c'est surtout le cas des diplômés de Droit, économie, gestion. En effet, dans les autres domaines, les écarts observés entre apprentis et ex-stagiaires sont faibles ou peu significatifs.

Ainsi, en Droit, économie, gestion, l'accès à l'emploi est plus court et les premiers emplois occupés sont plus stables et plus souvent qualifiés au sens de la nomenclature des PCS de l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'en Droit, économie, gestion, les apprentis ont plus souvent été recrutés que les autres dans la structure qui les a accueillis pendant le master. En revanche,

dix-huit mois après le diplôme, les écarts ne sont plus significatifs.

Finalement, par rapport aux diplômés 2023, l'accès à l'emploi s'est surtout dégradé pour les ex-stagiaires de formation initiale. Et le fait qu'ils aient été moins souvent recrutés à l'issue de leur stage y contribue peut-être (- 4 points), alors qu'à l'inverse, la part des apprentis embauchés dans leur entreprise de formation augmente (+ 3 points).

Insertion selon le régime d'inscription en master

	Diplômés en apprentissage	Diplômés en formation initiale classique ayant réalisé un stage
Effectifs répondants	462	389
Taux de poursuite d'études	12 %	22 %
Temps d'accès au premier emploi	3,3 mois	4,2 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	54 %	47 %
Salaire moyen à l'embauche	2 339 €	2 206 €
Situation à 18 mois :		
Taux de chômage	17 %	22 %
Taux d'emploi stable	75 %	60 %
Part des PCS cadre	73 %	73 %
Part des PCS profession intermédiaire	22 %	18 %
Salaire moyen à 18 mois	2 453 €	2 344 €

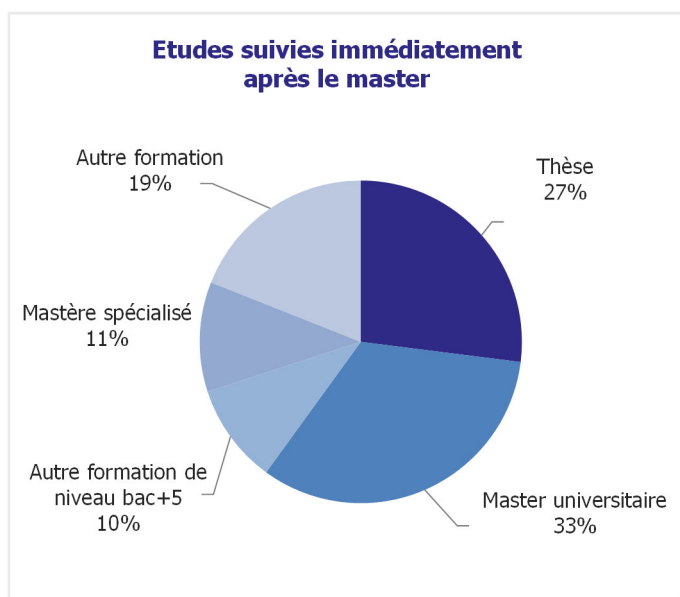
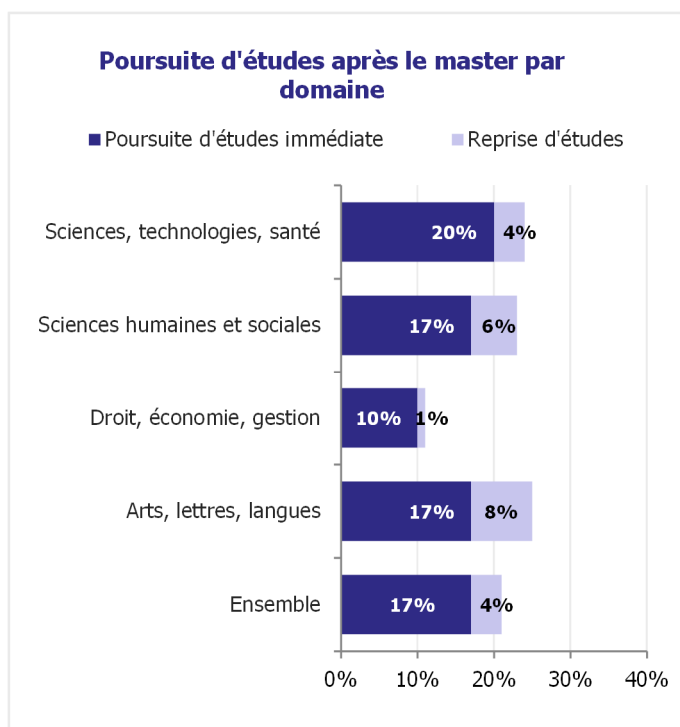
1. La situation du marché du travail au 4ème trimestre 2025, DARES.

2. Le taux d'emploi salarié en France des diplômés 2024 de licence professionnelle, licence générale et de master, Note flash du SIES n°33, MESRI, décembre 2025.

3. Jeunes diplômés d'un bac+5, Une insertion plus difficile et au prix de concessions importantes, APEC, novembre 2025.

4. Les diplômés de master universitaire ont-ils tous les mêmes débuts de vie active ? CEREQ Bref, n° 456, septembre 2024.

Les études après le master



Source et méthodologie

Source :

Enquête téléphonique et électronique, 18 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :

Diplômés de master en 2024 (hors formation continue), soit 1 154 diplômés.

Taux de réponse :

78 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :

L'insertion est évaluée pour les diplômés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes après le master, soit 846 diplômés.

Après l'obtention du master, un diplômé sur cinq a prolongé son parcours de formation : 17 % immédiatement après le master et 4 % après une interruption d'un an. Comparativement aux promotions précédentes, les diplômés poursuivent plus fréquemment leurs études l'année suivant le master (+ 6 points). Dans une moindre mesure, les reprises d'études après interruption sont également plus fréquentes et particulièrement en Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales.

Les poursuites d'études sont particulièrement en hausse dans les formations de niveau équivalent au master. Ainsi, un tiers des diplômés poursuivant des études se réinscrivent en master, confirmant l'attrait pour ce type de poursuite depuis plusieurs années (+ 6 points par rapport aux diplômés 2023, + 15 points par rapport aux diplômés 2022). C'est le cas dans tous les domaines d'études mais particulièrement en Sciences humaines et sociales où cette voie représente près d'une poursuite d'études sur deux. De plus, un dixième des poursuivants s'inscrivent dans d'autres formations de niveau bac + 5 (formations d'école spécialisée, préparation au concours, etc.). Le contexte économique morose fait probablement parti des facteurs qui expliquent la hausse des poursuites d'études : en effet, prolonger son parcours de formation est une manière de différer son entrée sur le marché de l'emploi et d'éviter le chômage. En outre, cela permet de cumuler les expériences professionnelles (stage/apprentissage) et possiblement de faciliter l'insertion. Enfin, il est probable que la hausse des inscriptions en master soit liée au déploiement de la plateforme MonMaster. En effet, en centralisant et simplifiant la saisie des vœux de poursuite d'études en master, la mise en œuvre de ce nouvel outil a sans doute favorisé les candidatures.

En outre, un peu plus d'un quart des diplômés poursuivant des études s'inscrivent en thèse ; un taux relativement stable dans le temps. Les diplômés de Sciences, technologies, santé sont les plus nombreux à s'orienter vers ces poursuites d'études (45 %).

En définitive, la plupart des inscrits dans une formation immédiatement après le master ont validé leur année, permettant souvent l'obtention d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master. Dix-huit mois après le diplôme, 12 % des diplômés sont toujours en études, dont moins de la moitié en thèse.

Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation après une année d'interruption.